



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 26 février 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

CE-2014-177

SOUSSION 2013 SP 339 - AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE SOCCER AUX PARCS ALLEN ET MARC-GOSSELIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE MASSON-ANGERS - JOSÉE LACASSE ET MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc., 5181, rue Amiens, suite 102, Montréal Nord, Québec, H1G 6N9, pour l'aménagement de terrains de soccer aux parcs Allen et Marc Gosselin, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 139 683,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 janvier 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-013-28525	99 999,71 \$	Plan quadriennal - Parcs - Infrastructures - Récréatives, sportives et communautaires - Parc Allen - Terrain de soccer et clôtures
18-13007-024-28526	25 998,57 \$	Plan quadriennal - Parcs - Infrastructures - Récréatives, sportives et communautaires - Parc Marc Gosselin - Clôtures
04-13493	6 074,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 610,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-178

SOUSSION 2013 SP 320 - FOURNITURE ET IMPLANTATION D'UN LOGICIEL DE PLANIFICATION DES ACTIFS IMMOBILIERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme RCAA - Planifika inc., 115, rue Abraham-Martin, bureau 500, Québec, Québec, G1K 8N1, pour la fourniture et l'implantation d'un logiciel de planification des actifs immobiliers, pour un montant total de 240 289,90 \$ incluant les taxes, pour une période de trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 novembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la troisième année du contrat, la Ville pourra, si elle le désire, prolonger la période d'entretien et de support (incluant les mises à niveau du logiciel et l'hébergement des données) pour deux périodes d'une année chacune, pour les montants suivants (prix incluant les taxes) :

- 4^e année (2017) : 53 534,98 \$
- 5^e année (2018) : 54 243,15 \$

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2017 et 2018 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14007-001-28527	117 875,00 \$	PEC - Plan directeur des immeubles - Logiciel - Gestion des bâtiments
11-11017-001-28528	68 618,50 \$	Système de gestion des bâtiments - Logiciel - Gestion des bâtiments
11-14002-001-28529	30 254,78 \$	Système de gestion des bâtiments - Logiciel - Gestion des bâtiments
04-13493	10 449,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 091,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-179

SOUSSION 2013 SP 324 - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - MISE AUX NORMES DE LA VENTILATION - PHASE 2

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Émile Séguin & Fils ltée, 845, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6S5, la mise aux normes de la phase 2 de la ventilation à l'édifice Pierre-Papin, pour un montant total de 740 439 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 janvier 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30645-008-28530	667 896,91 \$	Réfection de bâtiments - Ventilation - Édifice Pierre-Papin
04-13493	32 200,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	40 342,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-180

SOUSSION 2013 SP 296 - CONSTRUCTION DE LA CASERNE 6 - LABROSSE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 10, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R1, pour la construction de la caserne 6 - Labrosse - projet 12-001, pour un montant total de 6 088 887,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 février 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30724-003-28531	5 492 348,59 \$	Centre de coordination des mesures urgence et délocalisation de la caserne 6
		- Construction de la caserne 6
04-13493	264 791,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	331 747,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-181

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE PONT D'ÉTAGEMENT DE LA BRETELLE DE SORTIE DE L'AUTOROUTE 50 DIRECTION OUEST, VERS L'AUTOROUTE 5 DIRECTION SUD - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit réaliser les travaux de réfection du pont d'étagement de la bretelle de sortie de l'autoroute 50 direction ouest, vers l'autoroute 5 direction sud;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient débuter en avril 2014 et se terminer vers la fin du mois du juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère s'engage à maintenir les deux voies de circulation ouvertes pendant la majorité des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certains types de travaux (pose de membrane d'étanchéité, pose d'enrobé, etc.) nécessitent la fermeture complète de la bretelle;

CONSIDÉRANT QU'un chemin de détour sera signalé en raison de la fermeture complète de la bretelle de sortie de l'autoroute 50 direction ouest, vers l'autoroute 5 direction sud;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire réaliser les travaux nécessitant la fermeture complète de la bretelle pendant environ huit nuits de 21 h à 5 h 30, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire réaliser les travaux nécessitant la fermeture complète de la bretelle pendant environ trois dimanches, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 mètres des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certains types de travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports du Québec à réaliser des travaux de réfection sur le pont d'étagement de la bretelle de sortie de l'autoroute 50 direction ouest, vers l'autoroute 5 direction sud pendant environ huit nuits de 21 h à 5 h 30 et trois dimanches entre avril et juillet 2014;

De plus, ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2014-182

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 106 935,03 \$ - PAVAGE COCO (COCO PAVING INC.) - RÉFECTION DE CHAUSSÉES 2012 - LOT 2

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1298 du 29 août 2012, adjugeait à la firme Pavage Coco (Coco Paving inc.) un contrat pour réaliser les travaux de réfection de chaussées 2012 - Lot 2 au coût de 3 866 422,80 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans, des devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant de 106 935,03 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 119057 a déjà été autorisée pour un montant de 34 914,87 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 119057 d'un montant de 34 914,87 \$ incluant les taxes;

QUE ce comité autorise le montant supplémentaire de 72 020,16 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de réfection de chaussées 2012 - Lot 2 portant ainsi le coût ajusté de ce contrat à un montant de 3 973 357,83 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30695-012-28532	64 964,22 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier - Saint-Joseph, Jean-Proulx à Valin
04-13493	3 131,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 923,95 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-183

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE PONT MACDONALD-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada doit réaliser les travaux de réhabilitation du pont Macdonald-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient débuter en avril 2014 et se terminer en décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux s'engage à maintenir trois voies de circulation **dans le sens de la pointe** aux périodes de pointe et un minimum de deux voies dans chaque direction en tout temps sur le pont;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada désire réaliser certains travaux de réhabilitation (pose de la membrane d'étanchéité, pose de la couche de pavage, etc.) pendant la nuit et le dimanche, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des travaux se trouve à plus de 150 mètres des résidences, sauf une petite zone de travaux à l'extrême ouest du pont;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 mètres des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada à réaliser des travaux de réhabilitation la nuit et le dimanche sur le pont Macdonald-Cartier entre avril 2014 et décembre 2015.

De plus, ce comité demande au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2014-184

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER HYDRO-QUÉBEC À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD SAINT-RAYMOND, À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND ET DE HULL-WRIGHT - LOUISE BOUDRIAS ET DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec doit réaliser des travaux de reconstruction sur sa ligne souterraine partant du poste Gamelin jusqu'à la structure aérosouterraine située dans le cadran nord-ouest de l'intersection des boulevards Saint-Raymond et de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des travaux se feront hors chaussée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux hors chaussée se feront de jour, entre les mois de juin et septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux engendreront des fermetures de voies de circulation sur le boulevard Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitant la fermeture de certaines voies de circulation sur le boulevard Saint-Raymond se feront de nuit de 19 h à 5 h et s'étaleront sur environ une semaine au mois de juin, le tout afin de minimiser le plus possible l'impact sur la circulation;

CONSIDÉRANT QU'une voie dans chaque direction doit être maintenue sur le boulevard Saint-Raymond à l'approche ouest de l'intersection et que tous les mouvements de virage seront possibles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Hydro-Québec à réaliser des travaux de reconstruction de sa ligne souterraine la nuit à l'intersection des boulevards Saint-Raymond et de la Cité-des-Jeunes pendant environ une semaine au mois de juin 2014.

De plus, ce comité demande à Hydro-Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2014-185

SOUSSION 2013 SP 020A - SERVICES PROFESSIONNELS - PLANIFICATION, ANALYSE DE RISQUES ET RECOMMANDATIONS POUR LES ENTRÉES EN ESPACES CLOS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Quadrivium Conseil inc., 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, H3C 1N9, pour la fourniture de services professionnels pour le projet « Planification, analyse de risques et recommandations pour les entrées en espaces clos », pour un montant total 143 661,26 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 décembre 2013, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11035-001-28521	129 586,52 \$	Achat - Équipements de sécurité en espace clos - Sécurisation - Usine d'eau potable
04-13493	6 247,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 827,24 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-186

OFFRE DE PRIX - 2014 SI 051 - RÉPARATION DE TROIS SOUFFLANTES - STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE MASSON-ANGERS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les trois soufflantes de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Masson-Angers nécessitent des réparations suite à une évaluation et qu'il est primordial de procéder à la réparation de celles-ci puisque la capacité d'aération des étangs de l'usine est compromise;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements seront encore en fonction pour plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la firme Hibon est le fabricant de cet équipement;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant, et ce, en vertu de l'article 573.3 9^o de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hibon inc., 12055, Côte de Liesse, Dorval, Québec, H9P 1B4, pour les travaux de réparation de trois soufflantes de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Masson-Angers pour un montant total de 33 193,27 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de prix déposée en date du 24 janvier 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41470-541-28522	29 941,27 \$	Usine de traitement des eaux usées - Masson-Angers - Entretien et réparation - Matériel roulant et d'équipements
04-13493	1 443,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 808,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-187

SOUSSION 2013 SI 354 - FOURNITURE D'UN VÉHICULE TOUT TERRAIN ET D'UNE MOTONEIGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gauvreau Ski-Doo, 4, rue Principale Est, Sainte-Cécile-de-Masham, Québec, J0X 2W0, pour la fourniture d'un véhicule tout terrain et d'une motoneige au montant total de 32 307,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 décembre 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11003-001-28535	29 142,71 \$	Achat - Véhicules et équipements - Financement hybride
04-13493	1 405,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 760,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-188

SOUSSION 2013 SI 181 - FOURNITURE DE RÉCHAUDS POUR LE TRANSPORT D'ASPHALTE SUR REMORQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Equipement Stinson (Québec) inc., 1675, rue Gladstone, Montréal, Québec, H4E 1C6, pour la fourniture de deux réchauds pour le transport d'asphalte sur remorque avec un brûleur diesel, pour un montant total de 70 417,59 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 novembre 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11003-005-28536	31 759,34 \$	Achat - Véhicules et équipements - Équipements de pavage
18-12007-002-28537	31 759,33 \$	Achat - Véhicules et équipements - Un réchaud pour pavage
04-13493	3 062,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 836,62 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-189

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-49 - 96 707,10 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 DÉCEMBRE 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-49 au montant de 96 707,10 \$ pour la période du 15 au 21 décembre 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-190

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-51 - 459 654,32 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 JANVIER 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-51 au montant de 459 654,32 \$ pour la période du 12 au 18 janvier 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-191

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-01 – 304 455 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 18
JANVIER 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-01 au montant de 304 455 \$ pour la période du 1^{er} au 18 janvier 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-192

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-02 - 699 731,07 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25
JANVIER 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-02 au montant de 699 731,07 \$ pour la période du 19 au 25 janvier 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-193

**SOUMISSION 2013 SP 107 - ENTRETIEN ET TONTE DE PELOUSE - SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 2991209 Canada inc. (Ronald Pariseau), 643, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8V 4A5, pour l'entretien et la tonte de pelouse des parcs sur le territoire de la ville de Gatineau ainsi que le déchiquetage des feuilles pour le secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 280 549,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 décembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat est d'une durée d'une année prenant effet à la date d'adjudication avec la possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'une année.

Les prix unitaires seront révisés après la première année, selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2015, les montants nécessaires à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-521-28538	253 063,27 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures

04-13493	12 200,44 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 285,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-194

SOUSSION 2013 SP 272 - INSTALLATION, ENTRETIEN, RÉPARATION ET TÉLÉSURVEILLANCE DE SYSTÈME D'ALARME INTRUSION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Reliance Protectron inc., 170, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, pour les services d'installation, d'entretien, de réparation et de télésurveillance de système d'alarme intrusion, pour un montant approximatif total de 362 214,37 \$ incluant les taxes, pour une période approximative de cinq ans, soit de la date d'adjudication jusqu'au 30 juin 2018, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 janvier 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Après la première année du contrat les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2015 à 2018, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-195

AJUSTEMENT POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - PARC TOURBILLON - SOUSSION 2013 SP 249 - FOURNITURE, INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DE CLÔTURES DE BROCHE MAILLÉE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution numéro CE-2013-1532 du 2 octobre 2013, ce comité adjugeait à la firme G. Daviault ltée un contrat pour la fourniture et l'installation de clôtures de broche maillée ainsi que l'enlèvement de clôtures existantes au parc Tourbillon;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires étaient requis pour installer les poteaux pour la clôture du terrain de tennis du parc Tourbillon, au même endroit que la clôture existante en raison de la présence de roc et que les coûts reliés à ces travaux n'étaient pas inclus au contrat initial :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un ajustement de 9 830,22 \$ incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires réalisés par l'entrepreneur G. Daviault ltée dans le cadre des travaux de remplacement de la clôture du terrain de tennis du parc Tourbillon, portant le coût total du contrat à 47 542,02 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-521-28539	8 867,14 \$	Entretien des parcs et aménagement - Entretien et réparations - Infrastructures

04-13493	427,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	535,59 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-196

SOUSSION 2009 SP 034 - HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE - LOCATION DE NIVELEUSES ET DE CHARGEUSES SUR ROUES (SANS OPÉRATEUR)

CONSIDÉRANT QUE ce comité par sa résolution numéro CE-2009-358 en date du 13 mars 2009, adjugeait un contrat à la firme Hewitt Équipement Ltée pour la location de 16 niveleuses et 5 chargeurs sur roues (sans opérateur), et ce, pour une période de cinq ans, soit de la saison hivernale 2009-2010 à la saison hivernale 2013-2014;

CONSIDÉRANT QU'une clause au document d'appel d'offres prévoit que la Ville de Gatineau peut augmenter le nombre d'équipements tout au long du contrat aux mêmes prix et conditions que ceux inscrits au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'ajout d'équipements additionnels, soit 5 niveleuses et 2 chargeurs pour un total de 21 niveleuses et de 7 chargeurs;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du Cahier des charges particulières permet de prolonger le contrat de location pour une période additionnelle d'une année, soit pour la période hivernale 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat pour la saison hivernale 2014-2015, pour la location de 21 niveleuses et 7 chargeurs, sur la base des prix unitaires, pour un montant total approximatif de 1 211 560,48 \$ sujet à l'indexation selon l'indice des prix à la consommation, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée dans le dossier cité ci-haut.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2015, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516	1 211 560,48 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location à long terme de machinerie

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-197

SOUSSION 2014 SP 052 - MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT REGROUPE D'ABAT-POUSSIÈRE - CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et l'article 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les différents types d'abat poussière identifiée dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaire à ses activités;

QUE la Ville confie à l'Union des municipalités du Québec la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les types et les quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'Union des municipalités du Québec et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 02-31220-521 - Chemins agricoles - Entretien des infrastructures.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-198

SOUSSION 2014 SI 042 - DISTRIBUTION DU PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme La Revue, 1885, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 6G4, pour la distribution du programme Culture et Loisirs 2014, pour un montant approximatif de 48 279,09 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 février 2014, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70020-344-28534	42 832,35 \$	Programme Culture et loisirs - Impression et diffusion
04-13493	2 099,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 347,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-199

SOUSSION 2013 SP 338 - ÉQUIPEMENTS POLICIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture d'équipements policiers pour le Service de police, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 19 décembre 2013, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

Section 1

MD Charlton inc., 4100-B Sladeview Crescent, unité 4, Mississauga, Ontario, L5L 5Z3, pour la fourniture de lampes, de clés à menottes, de paires de menottes, de sacs de patrouilleurs et de poivre de cayenne pour un montant total approximatif de 99 100,41 \$ incluant les taxes.

Section 2

Prévention sécurité et incendie du Québec, 255-1415, rue Frank-Carrel, Québec, Québec, G1N 4N7, pour la fourniture d'outils avec étuis pour un montant total approximatif de 56 653,92 \$ incluant les taxes.

Section 3

Les Distributeurs R.Nicholls inc., 2475, rue de la Province, Longueuil, Québec, J4G 1G3, pour la fourniture de gants de kevlar pour un montant total approximatif de 34 708,08 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité rejette la seule soumission reçue pour la section 4 (sacs sport), cette dernière excédant largement l'estimation prévue.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date de la présente résolution.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2015 et 2016, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21100-649-28533	57 267,49 \$	Administration - - Autres pièces et accessoires
04-13493	2 760,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 459,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-200

**APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA
NUMÉROS 2, 3 ET 49 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE
COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 3, 4 ET 52 - LISTES DES RÉQUISITIONS
NUMÉROS 2, 3 ET 52 - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 2, 3, 50 ET 51**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 2, 3 et 49, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 3, 4 et 52, les listes des réquisitions numéros 2, 3 et 52 ainsi que les listes des embauches numéros 2, 3, 50 et 51 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	71 429,39 \$	20 au 24 janvier 2014
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	1 239 996,76 \$	20 au 24 janvier 2014
Liste des réquisitions numéro 52	Pièces de comptes à payer	2 414,85 \$	20 au 24 janvier 2014
Liste des embauches numéro 50	Embauches de personnel temporaire	225 408,65 \$	13 au 17 janvier 2014

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 2	Pièces de comptes à payer	9 606,14 \$	20 au 24 janvier 2014
Liste PD numéro 3	Pièces de comptes à payer	248 444,13 \$	20 au 24 janvier 2014
Liste des réquisitions numéro 2	Pièces de comptes à payer	7 084,24 \$	20 au 24 janvier 2014
Liste des embauches numéro 2	Embauches de personnel temporaire	4 774 305,52 \$	13 au 17 janvier 2014

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	2 309,13 \$	27 au 31 janvier 2014
Liste PD numéro 4	Pièces de comptes à payer	208 088,00 \$	27 au 31 janvier 2014
Liste des réquisitions numéro 3	Pièces de comptes à payer	9 229,35 \$	27 au 31 janvier 2014
Liste des embauches numéro 3	Embauches de personnel temporaire	2 676 748,74 \$	20 au 24 janvier 2014
Liste des embauches numéro 51	Embauches de personnel temporaire	42 137,28 \$	20 au 24 janvier 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-201

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 4 - 14 392,26 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 5 - 389 966,64 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 4 - 6 711,78 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 4 - 1 187 028,41 \$ ET NUMÉRO 52 - 49 814 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 4, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 5, la liste des réquisitions numéro 4 ainsi que les listes des embauches numéros 4 et 52 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 4	Pièces de comptes à payer	14 392,26 \$	3 au 7 février 2014
Liste PD numéro 5	Pièces de comptes à payer	389 966,64 \$	3 au 7 février 2014
Liste des réquisitions numéro 4	Pièces de comptes à payer	6 711,78 \$	3 au 7 février 2014
Liste des embauches numéro 4	Embauches de personnel temporaire	1 187 028,41 \$	27 au 31 janvier 2014
Liste des embauches numéro 52	Embauches de personnel temporaire	49 814,00 \$	27 au 31 janvier 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-202

SOUSSION 2013 SP 344 - FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Artwoods Buroplus, 156, promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 4B6, pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement général, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission et des pourcentages d'escompte de 57 % et 47,5 % respectivement pour des ameublements avec système de partition et d'ameublements non spécifiés à la formule de soumission, cette dernière faisant partie intégrante de la résolution, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 décembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans, prenant effet à compter de la date d'adjudication. Après la première année du contrat les prix pourrait être révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à mêmes postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2015, 2016, 2017 et 2018 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-203 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-05 D'UN MONTANT TOTAL DE 340 593,68 \$ POUR LA PÉRIODE DU 30 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-05 d'un montant total de 340 593,68 \$ pour la période du 30 janvier au 5 février 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-204 **SOUMISSION 2013 SP 327 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE FAUTEUILS ERGONOMIQUES ET DE CHAISES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Artwoods Buroplus, 156, promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 4B6, pour la fourniture et la livraison de fauteuils ergonomiques et de chaises, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission et du pourcentage d'escompte de 54 % pour les autres fauteuils et chaises non spécifiés à la formule de soumission, cette dernière faisant ainsi partie intégrante de la résolution, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 décembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans, prenant effet à compter de la date d'adjudication. Après la première année du contrat les prix pourraient être révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à mêmes postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2015, 2016, 2017 et 2018 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-205 **AUTORISATION POUR UN RENOUVELLEMENT DE GRÉ À GRÉ POUR UN TERME DE 12 MOIS DU PORTEFEUILLE DES ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE, ADMINISTRATION MUNICIPALE ET AUTOMOBILE AINSI QUE LES ASSURANCES POUR DOMMAGES AUX BIENS, CHAUDIÈRES, MACHINERIE ET ASSURANCE ACCIDENT AUPRÈS DE BFL CANADA INC. - 1^{er} JUIN 2014 AU 1^{er} JUIN 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de reconduire sans appel d'offres les assurances en cours selon les mêmes garanties, et ce, pour un maximum de quatre termes annuels subséquents à l'année où elle est allée en appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a procédé par appel d'offres publiques en 2012 pour l'ensemble de son portefeuille d'assurances, pour la période du 1^{er} juin 2012 au 1^{er} juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a retenu la firme de consultants en assurances Consulrisk inc. pour aider la municipalité à gérer son portefeuille d'assurances, et considérant la recommandation de cette dernière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE ce comité autorise le Service des finances à négocier un renouvellement de gré à gré avec le courtier au dossier BFL Canada inc. pour le terme d'assurances s'étendant du 1^{er} juin 2014 au 1^{er} juin 2015, aux mêmes termes et conditions que ceux stipulés lors du dernier appel d'offres, en autant que ce dernier soit disposé à nous consentir des offres favorables par rapport aux conditions actuelles du marché.

Il est entendu que si le courtier au dossier nous présente des conditions préliminaires jugées non intéressantes par rapport aux conditions actuelles du marché, la Ville de Gatineau pourra par la suite procéder par voie d'appel d'offres, dans les délais impartis.

Adoptée

CE-2014-206

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-06 D'UN MONTANT TOTAL DE 264 958,04 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 12 FÉVRIER 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-06 d'un montant total de 264 958,04 \$ pour la période du 6 au 12 février 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2014.

Adoptée

CE-2014-207

SOUSSION 2014 SI 018 - FOURNITURE D'AIGUILLEURS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe DL Solutions Informatiques, 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, pour la fourniture d'aiguilleurs au montant total de 31 600,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 janvier 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12044-001-28540	26 964,78 \$	Maintien des infrastructures - Technologiques d'équipements
02-21602-692-28541	1 540,10 \$	Plan d'organisation policière - Équipements non capitalisables
04-13493	1 374,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 721,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-208*

ENTENTE DE PRÊT À USAGE - GRENIER DU PETIT SPORTIF - PROJET VÉLOS DE QUARTIER À BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est autonome, incorporé et implanté depuis 2002;

CONSIDÉRANT QUE le prêt à usage est pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme met en place divers moyens pour favoriser l'accessibilité à la pratique de différents sports par des dons d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre un prêt gratuit de vélos pour les citoyens de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'organisme comme partenaire collaborateur et que sa mission est reliée à la Politique des loisirs, du sport et du plein air adoptée en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire voir la participation de jeunes à des activités sportives axées sur l'initiation et la récréation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville encourage le vélo comme moyen de transport pour le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le souci de desservir la clientèle fragilisée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente de prêt à usage avec le Grenier du petit sportif pour l'ancienne caserne de pompiers située au 515, rue Charles, secteur de Buckingham, pour une durée approximative de trois ans se terminant le 31 décembre 2016;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente de prêt à usage avec le Grenier du petit sportif.

La valeur en services que le Grenier du petit sportif recevra est évaluée à environ 14 700 \$ annuellement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-209

ABROGER LES RÉSOLUTIONS NUMÉROS CE-2014-48 ET CE-2014-99 - FORMATION « VERS LES COLLECTIVITÉS VIABLES » À GATINEAU LE 27 FÉVRIER 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la formation de Vivre en ville intitulée « Vers des collectivités viables » qui devait avoir lieu le 27 février 2014 à Gatineau a été annulée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge ses résolutions numéros CE-2014-48 et CE-2014-99 adoptées respectivement les 22 janvier et 5 février 2014.

Adoptée

CE-2014-210 **SUBVENTION DE 300 \$ - ÉCOLE CÔTE-DU-NORD - ACTIVITÉS 2014 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MIREILLE APOLLON ET LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école Côte-du-Nord, à l'attention de madame France Pigeon, 15, rue des Groseillers, Gatineau, Québec, J8Z 1M4, à titre de subvention pour les activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias – Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-211 **SOUMISSION 2013 SI 326 - FOURNITURE D'UNE FOURGONNETTE UTILITAIRE ET D'UNE FOURGONNETTE DOUZE PASSAGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford, 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau J8P 3W1, pour la fourniture d'une fourgonnette utilitaire et d'une fourgonnette douze passagers, au montant total de 78 587,71 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 novembre 2013, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue pour la section 1 et la plus basse soumission reçue et conforme pour la section 2.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11012-003-28542	35 717,97 \$	Achat - Véhicules et équipements - Camion 1/2 tonne
11-13002-004-28543	35 170,37 \$	Programme de remplacement - Véhicules de police
04-13493	3 417,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 281,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2014.

Adoptée

CE-2014-212 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 5 - 34 523,44 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 6 - 531 564,50 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 - 11 241,12 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 5 - 147 850,26 \$ ET NUMÉRO 53 - 11 294,55 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 5, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 6, la liste des réquisitions numéro 5 ainsi que les listes des embauches numéros 5 et 53 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 5	Pièces de comptes à payer	34 523,44 \$	10 au 14 février 2014
Liste PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	531 564,50 \$	10 au 14 février 2014
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	11 241,12 \$	10 au 14 février 2014
Liste des embauches numéro 5	Embauches de personnel temporaire	147 850,26 \$	3 au 7 février 2014
Liste des embauches numéro 53	Embauches de personnel temporaire	11 294,55 \$	3 au 7 février 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2014.

Adoptée

CE-2014-213 SUBVENTION DE 700 \$ - CLUB FUSION ART - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du Club Fusion Art, à l'attention de madame Christiane Blanchard, case postale 2893, Gatineau, Québec, J8L 2X5, à titre de subvention pour l'organisation des activités au cours de l'année 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	500 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972-	200 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2014.

Adoptée

CE-2014-214 SOUSSION 2013 SP 225 - FOURNITURE DE POMPES SUR REMORQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Location Hewitt inc., 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour la fourniture de quatre pompes sur remorques au montant total de 159 557,71 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 octobre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11012-016-28544	23 925,56 \$	Achat - Véhicules et équipements - Petits équipements

06-30734-024-28545	120 000,00 \$	Achat - Véhicules et équipements - 4 pompes
04-13493	6 938,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 693,35 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2014.

Adoptée

CE-2014-215*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – 46^e ASSISES ANNUELLES DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC « SOUS PRESSION, FAITES SENSATION! » DU 28 AU 30 MAI 2014 À GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau sera l'hôte des 46^e assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec du 28 au 30 mai 2014 au Hilton Lac-Leamy de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un tel événement représente un apport intéressant en matière de visibilité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet génère des retombées économiques importantes pour l'industrie touristique de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une contribution financière de 8 000 \$ et une contribution en biens et services de 2 000 \$, et ce, pour l'organisation et la réalisation des 46^e assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui se déroulera au Hilton Lac-Leamy de Gatineau du 28 au 30 mai 2014.

Le trésorier est autorisé à émettre au Congrès de la COMAQ 2014, situé au 575, rue Saint-Amable, bureau R-02, Québec, Québec, G1R 2G4, un chèque de 8 000 \$ sur présentation d'une pièce justificative préparée par le service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	8 000 \$ - Subventions	Subventions diverses

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2014.

Adoptée

CE-2014-216

SOUSSION 2013 SP 328 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MODERNISATION DES SYSTÈMES CVC - BÂTIMENT ADMINISTRATIF - STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bouthillette Parizeau, 430, boulevard de l'Hôpital, bureau 210, Gatineau, Québec, J8V 1T7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la modernisation des systèmes CVC chauffage, climatisation et du bâtiment administratif de la station d'épuration du secteur de Gatineau, pour un montant total de 55 130,51 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 décembre 2013, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30381-004-28546	49 729,28 \$	Station d'épuration - Secteur de Gatineau - Honoraires professionnels
04-13493	2 397,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 003,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2014.

Adoptée

CE-2014-217 **SUBVENTION DE 900 \$ - CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA BONNE HUMEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre du Club de l'Âge d'Or de la Bonne Humeur, à l'attention de monsieur Claude Leblanc, président, 343, chemin Léo-Leblanc, Gatineau, Québec, J8R 3B3, à titre de subvention pour leurs activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	900 \$	Marc Carrière - De Masson - Angers - Aménagement - - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2014.

Adoptée

CE-2014-218 **SUBVENTION DE 550 \$ - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL, CONSEIL PARTICULIER ST-CHARLES DE GATINEAU POUR LA FÊTE DE L'AMITIÉ - 16 MARS 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de la Société Saint-Vincent-de-Paul, Conseil particulier St-Charles de Gatineau, 165, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, à titre de subvention pour la Fête de l'amitié qui aura lieu le 16 mars 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac - Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79942-972	150 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
0279940-972	250 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2014.

Adoptée

CE-2014-219

SUBVENTION DE 800 \$ - SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU - ACTIVITÉ LE 27 FÉVRIER 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié de Gatineau, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour la 8^e édition - Challenge Ski IGA pour les petits déjeuners.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	800 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2014.

Adoptée

CE-2014-220

SOUSSION 2014 SP 037 - IMPRESSION DES PROGRAMMES CULTURE ET LOISIRS 2014 - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2014-171 du 19 février 2014, octroyait un contrat à la firme Performance Printing Ltd pour l'impression printemps, été 2014 et automne 2014, des programmes Culture et Loisirs pour un montant approximatif de 117 135 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme n'est pas en mesure de respecter l'échéancier d'impression prévu et que cette dernière nous a avisé dans une correspondance du 21 février dernier qu'elle se retire du contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le retrait de la firme Performance Printing Ltd du contrat pour l'impression printemps, été 2014 et automne 2014, des programmes Culture et Loisirs.

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe d'imprimerie St-Joseph inc., 1165, rue Kenaston, Ottawa, Ontario, K1G 6S1, pour l'impression printemps, été 2014 et automne 2014, des programmes Culture et Loisirs pour un montant approximatif de 122 708,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 février 2014, et ce, comme étant la deuxième plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70020-344-28547	108 864,98 \$	Programmes - Culture et Loisirs - Impression et diffusion
04-13493	5 336,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 507,40 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2014.

Adoptée

CE-2014-221

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES - 14 MARS 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, 520-4, rue Taschereau, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour une activité soulignant la journée internationale des femmes qui se déroulera le 14 mars 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 février 2014.

Adoptée

CE-2014-222

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME JOSÉE LÉVESQUE À UN PROJET SPÉCIAL - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE, GESTION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entérinait, par sa résolution numéro CM-2012-1139 du 4 décembre 2012, le financement de l'affectation temporaire d'une ressource jusqu'au 30 septembre 2014 à la réalisation des projets Rapibus et de l'aménagement de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'affectation temporaire jusqu'au 31 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à un projet spécial, et ce, pour une durée totale de deux ans, à la Direction générale adjointe, Gestion du territoire selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Josée Lévesque à la réalisation des projets du Rapibus et de l'aménagement de la rue Jacques-Cartier, et ce, jusqu'au 31 janvier 2016, à la Direction générale adjointe, Gestion du territoire, sous la gouverne du directeur général adjoint.

Le salaire de madame Josée Lévesque sera celui de la classe 4, 7^e échelon du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau, bonifié d'une prime de responsabilité conforme à la convention collective en vigueur.

Madame Josée Lévesque est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire prévu pour ces projets.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-223

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR NICOLAS LAVOIE À TITRE DE TECHNICIEN, RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Nicolas Lavoie sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Nicolas Lavoie à titre de technicien, Réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics pour la période débutant le 1^{er} janvier 2014 et ne pouvant dépasser le 14 novembre 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Nicolas Lavoie à titre de technicien, Réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics pour la période débutant le 1^{er} janvier 2014 et ne pouvant dépasser le 14 novembre 2014.

Le salaire de monsieur Nicolas Lavoie est celui de la classe 11, échelon 4 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-132 - Réseau d'aqueduc - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2014.

Adoptée

CE-2014-224

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ROBERT ROUSSON À TITRE D'ÉVALUATEUR I AU SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation doit confectionner un nouveau rôle d'évaluation foncière qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-599 du 2 juillet 2013, entérinait l'attribution d'une somme de 640 000 \$ répartie sur trois ans pour la confection du rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les autorités de la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Rousson fut engagé en surcroît de travail à titre d'évaluateur I au Service d'évaluation le 3 février 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'embauche de monsieur Robert Rousson pour une période ne pouvant dépasser le 31 octobre 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Robert Rousson à titre d'évaluateur I pour la période du 1^{er} mars au 31 octobre 2014 au Service d'évaluation.

Le salaire de monsieur Robert Rousson est celui de la classe 10, échelon 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15120-132 - Confection du rôle d'évaluation - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-225

SOUSSION 2013 SP 351 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES CADRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme IC FORMATION, 485, rue McGill, bureau 500, Montréal, Québec, H2Y 2H4, pour la prestation de services spécialisés pour l'élaboration d'un programme de développement des cadres selon les prix unitaires indiqués à l'offre de prix, pour une période de quatre ans pour un montant approximatif de 560 691,68 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 janvier 2014, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2015 à 2018, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16150-411-28523	126 439,94 \$	Plan de relève de sa main- d'oeuvre - Services professionnels et
de génie		
04-13493	6 095,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 637,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-226

AUTORISER UN MONTANT ADDITIONNEL POUR DES JOURNÉES DE FORMATION SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PÉRIODE INITIALE ET EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT - SOUSSION 2012 SI 192 - FORMATION - PERSONNEL DE SECRÉTARIAT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro 2012-1101 du 4 juillet 2012, octroyait un contrat au Cégep de l'Outaouais pour les services de formation pour le personnel de secrétariat pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2014 avec possibilité d'une année optionnelle;

CONSIDÉRANT QUE quatre formations supplémentaires s'avèrent nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 79-1-2005 concernant les délégations de pouvoir de dépenser et de passer des contrats, une autorisation municipale est requise lorsque le dépassement excède le moindre 10 % du contrat octroyé ou supérieur à 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la dépense supplémentaire au montant de 6 277,64 \$ incluant les taxes et autorise un montant additionnel de 6 100 \$ incluant les taxes, pour la tenue de quatre formations supplémentaires au personnel permanent et temporaire portant ainsi le coût total du contrat pour la période initiale à 32 492,52 \$ incluant les taxes;
- autorise la direction du Service des ressources humaines à se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée pour un montant approximatif de 10 057,44 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Montant	Description
02-16150-435-28524	14 574,47 \$	Plan de relève de la main-d'oeuvre - Formation
04-13493	702,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	880,32 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-227

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR PIERRE MYRE AU POSTE DE COORDONNATEUR, ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Pierre Myre sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Pierre Myre à titre de coordonnateur, Acquisition de biens et services à la Division de l'approvisionnement du Service des finances pour la période du 1^{er} mars au 27 juin 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Pierre Myre à titre de coordonnateur, Acquisition de biens et services à la Division de l'approvisionnement du Service des finances du 1^{er} mars au 27 juin 2014.

Le salaire de monsieur Pierre Myre est celui de la classe 3, 7^e échelon de la convention collective du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-135 - Service des finances - Temporaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 février 2014.

Adoptée

CE-2014-228

Abrogé par la résolution
numéro CE-2015-311 du
2015-04-2

CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ NUMÉRO 108212

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 108212 a été embauché le 17 juillet 2006 à titre d'employé temporaire col bleu;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 108212 est en absence non autorisée depuis le 27 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 108212 est dans l'incapacité d'offrir une prestation de travail;

CONSIDÉRANT la position concertée du service concerné et du Service des ressources humaines eu égard à la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement administratif de l'employé numéro 108212.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif